



Lettre exceptionnelle d'information municipale N°3

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Invitation à une réunion publique, le lundi 13 août 2018 à 17h00,
salle des Grandes Rousses
Palais des Sports et des Congrès

Madame, Monsieur,

La précédente lettre d'information dont vous avez été destinataires vous a présenté une synthèse du diagnostic de notre territoire, première étape de l'élaboration de notre futur document d'urbanisme.

Cette étape indispensable a permis de révéler les enjeux pour l'avenir de notre commune, qui fondent notre projet communal, le "Projet d'Aménagement et de Développement Durables" (PADD). L'élaboration du PADD constitue une étape importante de la démarche puisqu'il en découle l'expression des grandes lignes de l'évolution de notre commune pour les dix prochaines années.

Cette troisième lettre d'information vous propose des premiers éléments d'information, ainsi que les orientations générales pressenties par le Conseil Municipal pour le devenir de notre commune. La réflexion sur le PADD est en effet bien engagée et l'équipe municipale souhaite vous faire part de ses premiers éléments de réflexion, afin que vous, habitants d'Huez, puissiez vous exprimer et nous permettre de construire ensemble un projet d'avenir pour notre commune.

La prochaine réunion publique sera organisée dans cet objectif et constitue une étape clef de l'élaboration de notre projet communal. Nous vous y espérons nombreux et participatifs.

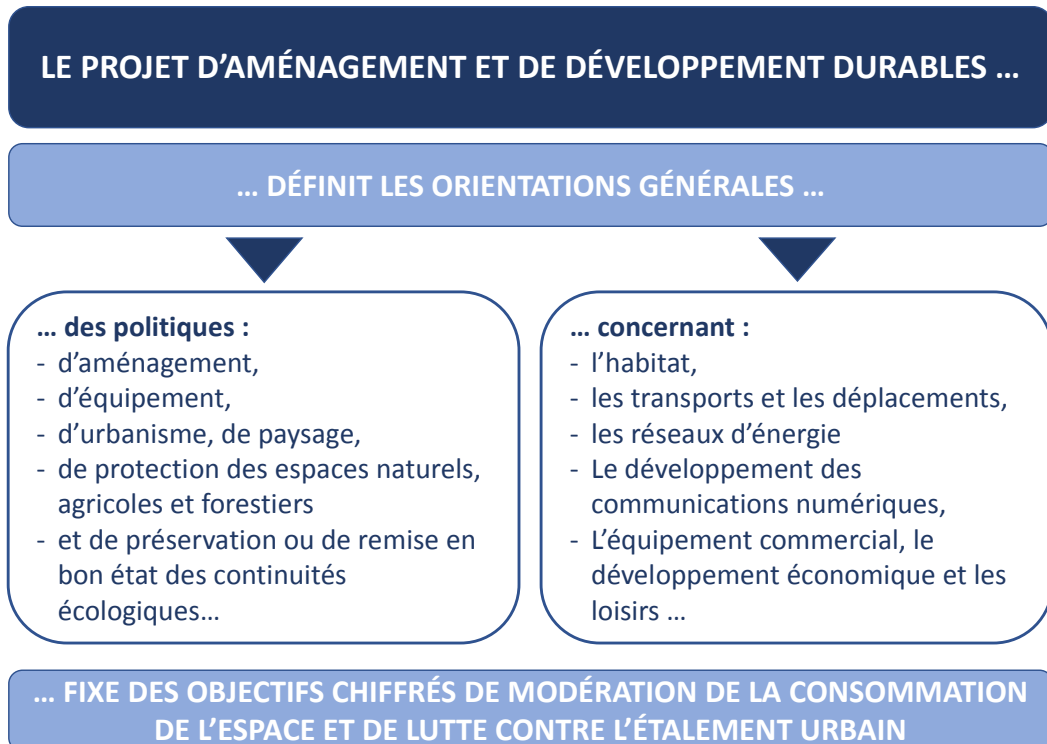
Nous vous rappelons que divers documents d'information sur le PLU, ainsi qu'un registre de remarques, sont ouverts à votre intention, en Mairie. N'hésitez pas à les consulter et à intervenir.

Dans l'attente de cette rencontre, nous vous souhaitons une bonne lecture.

*Jean-Yves NOYREY, Maire
et votre Conseil municipal*

QU'EST-CE QUE LE PADD ?

Sur le fond



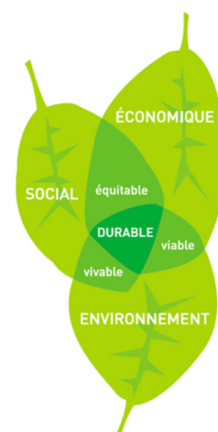
Sur la forme

- ▶ Le PADD constitue une **PIECE OBLIGATOIRE** du dossier de PLU.
- ▶ Il exprime les **ORIENTATIONS GÉNÉRALES D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT RETENUES** par la commune pour l'ensemble du territoire communal pour les années à venir.
- ▶ Bien que **NON OPPOSABLE AUX TIERS**, il n'en demeure pas moins un **ELEMENT ESSENTIEL DANS LA COHERENCE DU DOCUMENT D'URBANISME**.
- ▶ Le PADD trouvera sa **TRADUCTION DANS D'AUTRES DOCUMENTS DU PLU**, juridiquement opposables :
 - les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), qui peuvent définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement,... et peuvent concerner des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, à réhabiliter, à restructurer ou aménager...
 - les règlements graphique (plan de zonage) et écrit.

Le développement durable

"Un mode de développement qui réponde aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

1ère définition donnée en 1987 par la Commission de Mme BRUNDTLAND, et reprise en 1992, lors de la conférence mondiale des Nations Unies de RIO.



QUEL PROJET D'AVENIR POUR HUEZ ?

Les grands enjeux issus du diagnostic ont été traduits dans un (avant) **Projet d'Aménagement et de Développement Durables...**

... comme base de réflexion dans le cadre de la concertation avec vous, dont nous pourrons débattre le 13 août prochain :

Une intention générale déclinée en deux grands axes traduisant un positionnement à réorienter :

« HUEZ...

... une station touristique à conforter et valoriser, un lieu de vie à pérenniser »

Une identité paysagère et
environnementale
prégnante, garante de
l'attractivité d'Huez

Une économie locale à soutenir
et diversifier, dans toutes ses
composantes, pour le maintien
de l'emploi, le dynamisme
touristique de la station et du
territoire de l'Oisans

Un développement urbain à
repenser pour la qualité de
vie, et la dynamique
démographique



Pour tous renseignements :
Coordonnées de la Mairie
04 76 11 21 21